



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

travaillons pour Faim Zéro

10 contributions des parlementaires à l'objectif «faim zéro»

Pour éradiquer la faim à l'horizon 2030, il faut des lois appropriées étayées par des budgets et des politiques de fiscalisation, donnant lieu à des cadres juridiques durables et légitimes.

Voici 10 idées sur la façon d'orienter les travaux parlementaires afin **de faire de l'objectif 2 de développement durable (ODD 2) une réalité**: éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.



1

Les sénateurs et députés sont responsables de

l'établissement des principes sur lesquels reposent les politiques contre la faim et la malnutrition

COMMENT?

La Constitution est la norme suprême, le pilier des droits des personnes et des obligations de l'État. En ce sens, l'incorporation du droit à une alimentation adéquate dans la Constitution, que ce soit de façon implicite ou explicite, garantit son plus haut niveau d'accomplissement.

L'institutionnalité, c'est-à-dire la formalité réglementaire, accorde un meilleur soutien aux politiques et facilite la continuité et la transparence des processus électoraux. Lorsque les programmes sont soutenus par des lois et des cadres réglementaires, ils deviennent des politiques d'État.

EXPÉRIENCES RÉELLES

- À ce jour, **30 pays ont explicitement reconnu le droit à une alimentation adéquate (DAA)** dans leurs constitutions. Parmi eux se trouvent l'Afrique du Sud, les Philippines, l'Ukraine, le Zimbabwe, l'Égypte, les Fidji ou le Guyana.

Le cas le plus récent était celui du **Népal** en 2015, dont le processus comptait sur le soutien de la FAO. Depuis lors, des échanges d'expériences ont été réalisés pour élaborer des lois spécifiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- La **Loi organique sur le régime de souveraineté alimentaire (LORSA) d'Équateur** établit que l'État doit se charger d'implanter des politiques publiques en faveur de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, en vertu des compétences qui lui sont conférées par la Constitution de la République. La LORSA englobe huit lois fondamentales et exige des mécanismes de reddition des comptes.



2

Les législateurs doivent créer les règles du jeu nécessaires pour fiscaliser les lois et organiser la société

COMMENT?

Les législateurs doivent critiquer, remettre en question et autoriser les autres pouvoirs de l'État, notamment l'exécutif. Parmi les instruments mis à leur disposition pour vérifier et demander la reddition des comptes se trouvent les séances de contrôle du pouvoir exécutif, les questions et interpellations, l'approbation des budgets et les commissions d'enquête. Ils peuvent également leur servir à réclamer l'allocation d'un budget à des politiques de lutte contre la faim et la malnutrition.

EXPÉRIENCES RÉELLES

- Au **Honduras**, les organes de contrôle de l'État, chacun dans ses domaines de compétence, doivent fiscaliser la **Loi sur le programme national de crédit solidaire pour la femme rurale (Credimujer)** et présenter des rapports annuels de reddition des comptes.



3

Les sénateurs et députés doivent développer des lois

prenant en considération la sécurité alimentaire et nutritionnelle selon une approche multisectorielle

COMMENT?

Pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il faut impliquer les différents secteurs qui composent le système alimentaire. Il s'agit d'incorporer les besoins des familles d'agriculteurs, bergers et pêcheurs artisanaux, et de promouvoir le développement de leurs capacités, grâce à des programmes de protection sociale en faveur des groupes les plus faibles.

EXPÉRIENCES RÉELLES

- Dans le cadre de la **Loi sur l'alimentation scolaire en Bolivie**, la préparation et la distribution des aliments sont à la charge de micro-entreprises constituées par des femmes paysannes recrutées par chaque municipalité. Les menus, conçus conjointement avec les comités scolaires et la nutritionniste de la commune, sont élaborés avec des produits de la région.
- En **Amérique latine**, la première **Loi-modèle au monde sur la pêche artisanale** a été créée pour protéger les droits d'accès de la pêche à petite échelle, en réponse aux pressions croissantes liées aux conditions climatiques et à la surexploitation des ressources.
- Le **Paraguay** a promulgué une **Loi sur l'alimentation scolaire et le contrôle sanitaire** qui favorise la stabilité des marchés pour les petits producteurs grâce à des programmes d'achats publics.



4

Les parlements peuvent s'appuyer sur des institutions nationales et internationales du savoir telles que les universités et les centres de recherche

COMMENT?

Les législateurs ont besoin de comprendre la portée d'un problème, et de mesurer les effets de leurs politiques. Pour cela, ils peuvent utiliser le savoir du secteur académique afin de développer, d'implanter ou de surveiller la législation et les politiques publiques ayant une incidence sur le droit à une alimentation adéquate.

EXPÉRIENCES RÉELLES

- Le **Forum régional des universités pour le renforcement des capacités dans l'agriculture** (RUFORUM, selon son sigle anglais), l'**Observatoire du droit à l'alimentation en Amérique latine et dans les Caraïbes** (ODA-ALC) et l'**Observatoire du droit à l'alimentation en Espagne** (ODA-E) collaborent avec les décideurs, les alliés stratégiques, les gouvernements et la société civile, les invitent à la réflexion et au dialogue, et élaborent des études, des indicateurs et des recommandations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour apporter à la fois du contenu et des outils à leur travail.
- L'**Espagne** a créé la **Chaire de gouvernance alimentaire mondiale** au sein de l'**université d'Oviedo**, dont la vocation est de stimuler la recherche sur des sujets relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, évaluer les politiques, analyser la cohérence entre les programmes, et élaborer un rapport annuel passant en revue les différentes stratégies et bonnes pratiques.



5 Les parlements doivent dialoguer

avec la société civile, les entreprises et les pouvoirs exécutif et législatif

COMMENT?

Le processus de création de lois n'est pas que le fruit d'une volonté politique, il requiert également une gouvernance participative.

Les parlementaires doivent ouvrir le débat à d'autres groupes impliqués dans l'alimentation et la nutrition de la population, afin que les lois soient approuvées de façon consensuelle, et tiennent compte des apports de l'ensemble de la société.

EXPÉRIENCES RÉELLES

- En **Bolivie**, le **Pacte d'unité**, une alliance nationale constituée par les cinq plus grandes organisations paysannes indigènes du pays, participe activement à la prise de décision dans les domaines en rapport avec l'alimentation de la population.
- Au **Honduras**, la **Loi sur l'alimentation scolaire** qui garantit à tous les enfants, filles et garçons, l'accès à des aliments sains, a tenu compte de la participation des parents, enseignants, collectivités locales et producteurs.
- La **Loi sur l'étiquetage du Chili**, qui entend combattre le surpoids et l'obésité, a été élaborée en collaboration avec des entreprises, dont certaines ont exprimé leur nette opposition, tandis que d'autres ont fait preuve de leur volonté de reformuler certains aliments.

6

Les parlementaires peuvent améliorer leur engagement grâce à la formation technique

COMMENT?

Pour pouvoir approuver et implanter des normes et propositions législatives efficaces, les parlementaires et leurs conseillers doivent posséder des connaissances théoriques adéquates en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les parlementaires ne sont pas toujours spécialisés dans les domaines de la faim et de la malnutrition. En participant à des ateliers virtuels ou présentiels et à des processus de formation, guidés par des experts, ils peuvent renforcer et développer leurs compétences.

EXPÉRIENCES RÉELLES

- En Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le soutien de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), la FAO a **formé en mai 2018 plus de 30 conseillers des PFH-ALC** en investissements agricoles responsables et systèmes alimentaires durables.
- En 2016, la FAO et le gouvernement du Togo ont organisé un **atelier destiné aux parlementaires togolais**, qui ont renforcé leurs compétences en vue d'élaborer une loi-cadre sur le droit à l'alimentation, étudié des instruments techniques et pris connaissance des exemples d'autres pays.



7

Les parlementaires doivent générer et consolider un cadre de connaissance

COMMENT?

Les parlementaires n'ont pas toujours les compétences techniques nécessaires en matière d'alimentation et de nutrition pour élaborer des lois en conformité avec les standards internationaux. Construire un cadre de connaissance permet de progresser dans l'implantation de réglementations et de légiférer sur la base des spécificités de chaque pays.

Les parlementaires doivent échanger leurs expériences sur les progrès quantitatifs et qualitatifs des politiques publiques dans ce domaine. Ils doivent réfléchir à la manière d'améliorer les processus législatifs et formuler des politiques publiques efficaces.

EXPÉRIENCES RÉELLES

- Le **Sommet mondial des parlementaires contre la faim et la malnutrition** (Madrid, 29-30 octobre 2018), ainsi que les **Forums et les Rencontres de planification des Fronts parlementaires contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes** (PFH-ALC) cherchent non seulement à conclure des accords visant à la promulgation de lois, mais aussi à leur respect, à travers la création d'espaces de dialogue avec d'autres parties intéressées.
- En 2016, une délégation de la **Commission népalaise de droit**, avec l'assistance technique de la FAO, a réalisé une **mission internationale au Bangladesh** destinée à encourager les échanges à l'échelon régional en matière de droit à une alimentation adéquate.

D'autre part, le **Front parlementaire de Haïti s'est rendu au Rwanda** pour rencontrer des parlementaires, experts et représentants de la société civile d'Afrique de l'Est, avec lesquels ils ont partagé l'expérience des PFH-ALC.



8

La sensibilisation et l'information de la société font partie de la mission parlementaire

COMMENT?

Le partage des informations favorise la transparence et la reddition des comptes, et garantit la sensibilisation des personnes et des organisations à la problématique de la faim et la revendication des droits dans ce domaine.

Les journalistes jouent un rôle essentiel, car ils peuvent sensibiliser le public sur ses droits, et informer sur la situation alimentaire dans le pays et les programmes mis en œuvre par le gouvernement. Pour cela, les législateurs doivent communiquer et sensibiliser, en expliquant clairement à la société le motif d'approbation d'une loi et ses répercussions. Tout ceci augmente la probabilité de voir les citoyens approuver la tâche des parlementaires.

EXPÉRIENCES RÉELLES

- Au **Salvador**, le droit à l'alimentation a été promu à **la radio et dans la presse**. En **République dominicaine**, le PFH a réalisé une **campagne de diffusion intense** pour finalement obtenir l'approbation de la Loi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- La **Division del Partenariats de la FAO** possède un site web qui rend compte des activités des Alliances parlementaires et met à disposition des documents essentiels. Pour leur part, les parlementaires apparaissent régulièrement dans les **médias**, en offrant des interviews à la télévision ou en signant des articles d'opinion.
- L'année 2016 a été marquée par la création du **réseau des journalistes pour le droit à l'alimentation du Togo**, composé de professionnels des institutions publiques et privées. Assurant la promotion du DAA, il sensibilise le public sur ses droits par le partage d'informations et la divulgation des actions entreprises par l'État.



9

Les législateurs doivent constituer des alliances inclusives

COMMENT?

D'après l'ODD 17 de l'Agenda 2030, la réussite d'un programme de développement durable exige des alliances entre gouvernement, secteur privé et société civile. Ces alliances doivent avoir des objectifs partagés reposant sur le bien-être de la population.

La malnutrition sous toutes ses formes doit être considérée comme une affaire publique prioritaire à promouvoir par l'échange de connaissances et d'expériences, l'organisation de réunions périodiques et l'établissement d'un dialogue bien au-delà des différends idéologiques, au profit d'un seul objectif: l'éradication de la faim.

EXEMPLES DE RÉUSSITES

- À ce jour, il existe **plus de 30 Alliances et Fronts parlementaires dans le monde**, aussi bien à l'échelon national que régional, en Europe et en Afrique. Le Japon, l'Espagne, les Philippines ou Madagascar font partie des pays à avoir déjà rassemblé différents groupes politiques autour de la volonté de promouvoir le droit à l'alimentation et la lutte contre la faim.
- En Amérique latine, **19 Fronts nationaux, deux sous-régionaux et quatre départementaux** ont été constitués. À ce jour, quelque 400 parlementaires ont œuvré, avec une grande motivation, à l'implantation de réglementations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



10

Vers une cible commune construire une Alliance mondiale

COMMENT?

Pour faire de l'ODD 2 une priorité dans les programmes politiques de haut niveau régional et mondial, il est essentiel que des acteurs aux dimensions multiples s'engagent vers une même vision d'avenir. Un engagement qui se manifeste par la participation à des réunions internationales, le dialogue avec les instances d'intégration régionaux et le soutien du suivi des engagements politiques. Il est également important de travailler avec des organismes spécialisés comme les agences de l'ONU et donateurs étrangers.

EXEMPLES DE RÉUSSITES

- Des parlementaires contre la faim en provenance d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à une réunion du **Réseau de prévention des crises alimentaires de l'OCDE**, où ils ont partagé les leçons apprises et les tâches réalisées en faveur du droit à une alimentation adéquate.
- Des parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et d'Afrique se rendent au premier **Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition**, avec la ferme détermination de lutter pour la «faim zéro» sous une approche mondiale, dans laquelle les efforts régionales se soutiennent.



10 contributions

des parlementaires à l'objectif
☹️ «faim zéro»

#HambreCero #ZeroHunger #FaimZéro

Avec le soutien de:



MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN

